

Compte-rendu de la rencontre Aprc du 10 Octobre 2020

Présents : Christian, Christine, Francis, Gérard, Jean Baptiste, Jean Marie, Vincent, Maxime

Excusé : Servane, Valérie.

Démarches juridiques

- **Jean Baptiste** a fait partie de la Communauté des Béatitudes pendant 12 années, dont 2 en Italie, 4 en France et 6 en Belgique (dans le cadre d'une antenne de la province France-Nord des Béatitudes). Cette situation complique considérablement les démarches.

Le contact a été pris avec les responsables des communautés, seule celle de France a répondu jusqu'ici où un dossier est en voie d'être constitué.

L'Italie a mis en place un système d'assurance maladie privé pour les religieux...

La Belgique est en régime concordataire, mais l'antenne des Béatitudes ne semble pas y avoir été enregistrée et Jean Baptiste y a été considéré comme « bénévole »... Peut-être pourrait-il pris en charge par la Province France Nord en tant que « détaché » en Belgique pour les 6 ans qu'il y a passés.

Cette situation dépasse le cadre habituel français. Elle doit affecter de plus en plus de personnes. Elle pourrait concerner le défenseur des droits au niveau européen. La commission juridique de l'APRC peut-elle ouvrir une recherche à ce propos. Jean Marie connaît une personne qui a travaillé au niveau de la Commission Européenne... Peut-on chercher dans le réseau d'amis et sympathisants de l'APRC ?

- **Christine**, qui avait renoncé à finaliser son long combat pour la régularisation des quelques trimestres qui restent en suspens, a entrepris une démarche auprès du « Service accueil et médiation » de la CEF pour faire pression auprès de la congrégation religieuse qui a cessé de répondre à ses demandes.

Elle a été choquée par l'atmosphère de procès d'intention au cours de l'audience avec ce service « d'accueil » présidé par un évêque, Mgr Jourdan. On lui a signifié qu'il n'y avait pas de « régularisation de trimestres pour les années d'avant 1979 et qu'il ne pouvait s'agir que d'un « rachat purement gracieux ». On lui a conseillé d'envoyer une lettre conciliante à sa congrégation en insistant bien sur le « rachat purement gracieux ». Inutile de dire que ce service ne remplit pas le rôle de médiation qu'il affiche sur ses entêtes.

Christian remarque que ce « rachat purement gracieux » est en faveur de la Cavimac (au CA de laquelle siège la CEF) qui refuse la « régularisation » qui ne lui rapporte quasiment rien... Cela s'est produit lors de son combat avec Gérard pour la « régularisation » de leurs trimestres. En dépit même des décisions du tribunal il a fallu une pression considérable sur l'évêque pour qu'il accepte de signer une régularisation/validation de leur trimestre - sous le sceau de la discrétion ! Il faut forcer la

Cavimac à accepter les décisions du tribunal ! Gérard, membre du CA, signale à ce propos que la Cavimac ne semble plus désormais, faire appel des décisions des procès récemment gagnés par l'APRC...

Jean Marie, de son côté, souligne l'incapacité de la CEF de regarder les personnes en terme de « sujet de droits ». Il conviendrait de leur rappeler, comme nous l'avons fait en juin 2019 dans notre lettre à la CEF au sujet de « l'USM2 », les paroles du pape Jean en 1963 : « Une fois que les normes de la vie collective se formulent en termes de droits et de devoirs, les hommes s'ouvrent aux valeurs spirituelles et comprennent la vérité, la justice, l'amour et la liberté » (Pacem in terris n°46).

- **Assemblée générale de l'APRC** : Celle-ci se tiendra dans les circonstances très particulières liées à la pandémie du Covid19. Y participeront de notre groupe : Christian, Gérard, Francis. Les autres membres présents à notre rencontre ont signé leurs « bons pour pouvoir » . Y en a-t-il d'autres en attente ?

L'assemblée générale se déroulera en deux parties, avec en priorité une assemblée extraordinaire concernant les changements de statuts de l'association proposés au cours de l'assemblée générale de 2019. L'autre partie concernera les rapports financiers et d'activité présentés dans le bulletin spécial « assemblée générale », ainsi que l'élection des nouveaux membres du CA à laquelle se présente notre ami Christian.

USM2

Nous constatons que l'ambigüité d l'Usm2 évolue peu. Certes, l'Aprc s'est mobilisée, mais la réponse de Mg Moutel est floue. L'Usm2 demeure une aide et non une retraite complémentaire qui permettrait à l'épouse de toucher une réversion.

- **La rencontre se conclue** par un apéro en l'honneur de l'anniversaire de notre président, Francis, qui fête vaillamment ses 82 ans !... et elle se prolonge pour ceux et celles qui en ont la possibilité par un repas "sorti du panier" avec notre hôte Bernard Willem.

Jean Marie Dumortier

La date de notre prochaine rencontre est fixée au :

20 Mars 2021

N'oubliez pas d'inscrire cette date sur votre agenda ou votre calendrier